



USEE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

CCP des non-titulaires RIN A

du 2 décembre 2010

La CCP est présidée par Brigitte Thorin, adjointe au sous-directeur des personnels d'encadrement maritimes et des contractuels (DRH)

secrétaire adjoint est pris par FO.

FO est désigné comme secrétaire adjoint. (tour de rôle entre les organisations syndicales).

Experts CFDT :

Stéphane Boutorine (IPCSR) et Freddy Hervochon (Agence de l'eau)

Les représentants CFDT font une déclaration préalable annexée au compte rendu dont les points principaux portent sur la réforme des retraites, les difficultés de versement de la GIPA aux PNT, les garanties de gestion de carrière pour les agents transférés à la Culture, le reclassement des agents de l'ISTED et l'opposition au transfert des agents « Sécurité routière au ministère de l'Intérieur.

Le procès-verbal de la CCP du 3 décembre 2009 est approuvé.

Bilan de gestion de l'année 2009

Celui-ci révèle que 70 départs à la retraite ont été compensés par l'intégration de 68 agents, ce qui reste une année exceptionnelle. Vous pouvez accéder à ce document sur le site : www.cfdt-ufem.org.

Intégrations dans le RIN

Liliane PESQUET.....	DGITM.....	RIN HC
Pierre PINLOU.....	DDAM29.....	RIN 1ère Cat
Marie-Thérèse CUGNY-SEGUIN.....	CGDD.....	RIN HC
Michèle ESPOSTO.....	CIV.....	RIN HC
Maud CLOUET de CREPY.....	CGEDD.....	RIN HC
Sébastien COLAS.....	CGDD.....	RIN 1ère Cat
Patrick FAUCHEUR.....	1er Ministre.....	RIN HC
Siham BELAID.....	DGALN.....	RIN 1ère Cat

Promotions de B en A 1^{ère} catégorie au 1^{er} janvier 2011

Conditions statutaires :

Agents non titulaires de catégorie B

Critères de la CCP

- Niveau des fonctions exercées par l'agent : un poste de 1^{er} niveau de la catégorie A (par ex : chef de cellule en DDT, chargé d'études, etc.),
- Manière de servir de l'agent démontrant que celui-ci est apte à exercer des fonctions de catégorie A,
- Analyse des postes tenus par l'agent.

Critères seconds : diplômes, formation professionnelle engagée, et l'ancienneté.

Années	2008	2009	2010	2011
Nombre de postes	10	10	7	5
Nombre d'agents proposés	14	11	9	6
Nombre d'agents classés		8	5	2
Nombre de postes pourvus	8	7	4	1 + 3 à l'étude

Est promu**Nom.....Service**

Jacques AUFRERE.....DDT 84

Promotions en Hors catégorie au 1^{er} janvier 2011**Conditions statutaires :**

Être agent de la 1^{ère} catégorie, classé au 8^{ème} échelon au moins depuis un an et six mois, et justifier d'au moins 10 ans de services publics en catégorie A.

Critères CCP :

Niveau des fonctions exercées par l'agent:

- un poste de niveau 2 (ex : chef de bureau en administration centrale, chef de service en DDT, expert national ou international, etc), proposé en priorité
- La qualité du parcours professionnel au niveau de la catégorie A (responsabilités exercées, évolution des fonctions, diversités des postes ou approfondissement d'un domaine)
- La manière de servir,
- L'ancienneté dans la catégorie A,

Années	2008	2009	2010	2011
Nombre de postes	15	15	15	5
Nombre d'agents proposés	17	18	18	8
Nombre d'agents classés		11	7	6
Nombre de postes pourvus	10	11	14	5

Sont promus**Nom.....service**

Cécile DORMOY.....CGDD

Denis REDON.....DRIEA

Monique CHAVANES..... DGAC

Patrick TESSIER.....DDT 53

Brigitte JOLIOT.....DSCR

Promotions en catégorie exceptionnelle au 1^{er} janvier 2011**Conditions statutaires :**

Être agent hors catégorie, justifiant d'au moins 15 ans de services publics en catégorie A et détenant 1 an d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon.

Critères de la CCP :

Le niveau de fonction exigé correspond à :

- 1 poste de niveau 3 (directeur, chef de service),
- ou 2 postes de niveau 2 (ex : chef de bureau en administration centrale, chef de service en direction départementale de l'Équipement, expert national ou international, etc..),

Depuis 2007, à titre dérogatoire, les agents âgés de + de 55 ans ne détenant qu'un poste de niveau A+ dont la qualité du parcours en catégorie A est reconnue.

- Les agents intégrés sur le RIN en hors catégorie qui effectuent une mobilité géographique sur un poste de deuxième niveau seront considérés comme ayant déjà tenu un poste de niveau 2.
- L'avis du comité de domaine compétent pourra être demandé.
- Manière de servir
- Ancienneté dans les fonctions de 2^e niveau.

Années	2008	2009	2010	2011
Nombre de postes	20	15	15	10
Nombre d'agents proposés	38	25	32	34
Nombre d'agents classés		17	25	23
Nombres de postes pourvus	15	8	15	10

Sont promus en catégorie exceptionnelle

Nom.....Service

Claudette GENTILHOMME. .SG
Marie-T. CUGNY-SEGUIN...CGDD
Joël VALMAIN.....DSCR
Bernard DEPAUX.....DGAC
Élisabeth BOUCHER.....DGALN
Marie-Noëlle WISNIEWSKI..ENSAP Bordeaux

Nom.....Service

Claire WINDFOHR.....École Chaillot
Pascale ROHAUT.....DRIEA
Michel ESPALLARGAS.....DDE 974
Éric GANCARZ.....DDEA 77
(sous réserve de mobilité)
Jocelyne BLASER.....DREAL Midi Pyr
(si expertise validée)

Promotions à l'Échelon spécial

Les critères pour bénéficier de cet avancement sont :

Les critères statutaires :

1. Être agent de la catégorie exceptionnelle, avoir 3 ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon de cette catégorie
2. Avoir 15 d'ancienneté en catégorie A

Les critères de gestion :

3. Avoir occupé au moins deux postes de 2^{ème} niveau

Occuper des fonctions de 2^{ème} niveau en dernier poste. Le parcours en A+ sera pris en compte ainsi que la qualité du service rendu et le niveau de responsabilité confirmé sur le dernier poste.

Année	2011
Nombre d'agents proposés	22
Nombre de postes	9

Agents retenus pour le 5^{ème} échelon de la catégorie exceptionnelle

Nom.....Service

Anne BOTTIN.....OLAP
Anne CHARREYRON-PERCHET.....CGDD
Bernard GAMBINI.....ENPC
Laurence COLOMB DE DAUNANT.....DGAC
Suzanne KALE.....ENSA Versailles
Rose-Marie BENOIT.....Culture
Jean-Marie LE DIEU DE VILLE.....DRIEA
Danièle LANGLET.....DIR Nord Pas de Calais
Michel LEBLANC.....DREAL Nord Pas de Calais

Nous avons demandé, que soit examinée la possibilité d'évolution, Hors Echelle, de la grille catégorie exceptionnelle (après l'adoption en 2009 -dont nous nous félicitons- du cinquième échelon HEA).

Inscription sur la liste A+

Au titre de l'année 2010, **12** agents sont proposés sur la liste A+, **11** personnes sont retenues.

Effet au 1^{er} janvier 2011.

Nom.....Service

Agnès-Marie PINARD.....CVRH Paris
Michele LAURENCY.....DDCS95
Mario NICHELATTI.....DREAL Midi-Pyr.
Jean-Louis PEREZ.....CETE Méditerranée
Michel CARTERON.....DREAL Franche-Comté
Gérard MATHIEU.....DDTM59
Rémy BLANES.....DGALN
Marc CECCHETTI.....DDPP63
Jean-Louis COUCOUREUX.....DDT 95
Chantal LAMY.....DDT 84
Emmanuelle MAUCHRETIEN.....DGPR

Questions diverses

1 – Reclassement des personnels de l'ISTED (Institut des sciences et des techniques de l'équipement et de l'environnement pour le développement)

Une proposition de reclassement des 12 salariés est en cours.

2 – Rétro-transfert MEDDTL- Culture

Une réunion avec les représentants syndicaux des personnels concernés a eu lieu en novembre 2010.

Pour les contractuels RIN en poste à la Culture, vous pouvez contacter Marie Edith BRETON qui vous communiquera les éléments de réponse aux questions posées par les représentants CFDT.

Pour la défense des Personnels Non Titulaires RIN, et
pour tout renseignement complémentaire
n'hésitez pas à contacter vos élu(e)s CFDT

Marie-Édith BRETON . École Archi. Nantes.....tél : 02.40.16.01.25
marie-edith.breton@nantes.archi.fr


Christian LETERC.....Préfecture 76.....tél : 02.35.58.53.10
Christian.Leterc@i-carre.net

André TURCOTDDT 79.....tél : 05.49.06.89.00
andre.turcot@deux-sevres.gouv.fr

Eve CALO.....Permanence USEE-CFDT.....tél : 01.40.81.22.10
eve.calo@i-carre.net

Jocelyne BLASER.....DREAL Midi-Pyrénées.....tél : 05.61.58.55.43
Jocelyne.Blaser@developpement-durable.gouv.fr

Rémy BLANES.....SN Seine.....tél :01.40.58.29.20
remy.blanes@developpement-durable.gouv.fr

 <p>Equipement Environnement USEE / CFDT 30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE Cedex tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05 courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net Internet : www.ufe-cfdt.org</p>	<h2>Déclaration des élus à la CCP RIN</h2> <h3>du 2 décembre 2010</h3>
---	---

Les représentants CFDT, en préalable à cette séance, dénoncent le recul de l'âge légal de la retraite et le blocage gouvernemental sur la réforme des retraites. Rien n'est réglé par cette réforme baclée, injuste et aux efforts mal répartis.

Alors qu'actuellement des discussions sur les conditions d'emploi des non titulaires sont menées à la Fonction publique, le dispositif GIPA 2010 n'est pas appliqué aux agents contractuels et certains agents qui l'ont perçue à l'automne, se trouvent, dans certains départements ministériels, mis en demeure de la rembourser.

Nous déplorons cette remise en cause des droits des personnels non titulaires et cette entorse au dialogue social et la CFDT vient de demander au directeur général de l'Administration et de la fonction publique d'appliquer aux agents contractuels la GIPA, suivant les règles en vigueur pour les agents titulaires.

En ce qui concerne les restructurations de services, transferts et fusions de services, la RGPP n'épargne personne et les agents contractuels sont souvent les premiers touchés.

Nous notons toutefois les efforts du ministère de l'Ecologie pour reclasser au mieux, sur des CDI, les agents de l'ISTED et nous espérons que les engagements pris par M. Borloo seront tenus. Nous rappelons à ce propos la demande conjointe de la CFDT et de la CGT à M. Davies, directeur adjoint du personnel, de faire au plus vite le point sur l'avancement de ce dossier.

En ce qui concerne les transferts des personnels « Equipement » à la Culture, les représentants CFDT comptent sur la vigilance de l'administration de l'Ecologie pour ne pas laisser partir les agents contractuels à la culture sans qu'ils aient toutes les garanties quant à leur rémunération, leur gestion, leur déroulement de carrière.

Les contractuels sécurité routière se retrouvent eux aussi face à de nouvelles turbulences. Nous dénonçons le transfert des services de la DSCR au ministère de l'intérieur qui met à mal le caractère préventif et interministériel des politiques de sécurité et d'éducation routière au profit des seuls aspects répressifs.